Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023 Publication : 21/02/2023



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## Séance ordinaire du 10 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

<u>Présents</u>: Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CONRAD-BRUAT Laurent, M. CORRE Daniel, M. DHONT Jean-Pierre, M. FONSECA David, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, M. LUCAS Marc, Mme MARCHE Séverine, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick

<u>Pouvoirs</u>: Mme LE NEEL Shirley donne pouvoir à M. GAULE Sylvain, Mme VAN ASSCHE donne pouvoir à M. FONSECA David, Mme SARAGOSA Elodie donne pouvoir à Mme Séverine MARCHE

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice: 18

Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 17

Nº 2023/02

## Objet : Annule et Remplace - Approbation du compte administratif de l'exercice 2022

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

**CONSIDÉRANT** que Madame Valérie MICK RIVES, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame LEGRAS Evelyne pour le vote du compte administratif.

CONSIDÉRANT la présentation des opérations d'exécution de l'exercice budgétaire 2022, retracées dans le tableau ci-dessous.

	Fonctionnement		Investissement		Budget total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	- 990 100.04€	+ 1 291 482.66 €	- 311 301.62€	+ 319 590.44 €	- 1 301 401.66 €	+1 611 073.10€
Résultats antérieurs reportés		+ 325 092.23 €	- 113 861.81 €		- 113 861.81 €	+ 325 092.23 €
Total (réalisation + report)	- 990 100.04 €	+ 1 616 574.89 €	- 425 163.43 €	+ 319 590.44 €	- 1 415 263.47€	+1 936 165.33€
Résultat (hors RAR)		+ 626 474.85 €	- 105 572.99 €		•	+ 520 901.86 €
Restes à réaliser			- 92 181.34€	+ 55 930.20 €		- 36 251.14 € ·
Résultat de clôture		+ 626 474.85 €	- 141 824.13 €			+ 484 650.72 €

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2022 est en concordance avec le compte de gestion dressé par le Receveur municipal;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont les suivants :

- Résultat global 2022 de la section de fonctionnement : + 626 474.85 € (excédent de fonctionnement)
- Résultat global 2022 de la section d'investissement : 141 824.13 € (déficit d'investissement)
- Résultat global de clôture 2022 : + 484 650.72 €.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 13 février 2023

Pour extrait conforme

Valérie MICK RIVES